

# Concertation sur l'apprentissage

GT1 Parcours de l'apprenti  
Réunion 2 : accès à l'apprentissage,  
conditions de vie  
30 novembre 2017



## Organisation en 4 GT

**I. Le parcours de l'apprenti**

**II. Entreprises et apprentissage**

**III. Gouvernance et financements**

**IV. L'offre de formation et la certification**

## Organisation du GT1 en 4 jours

**I. Orientation, information**

**II. Accès à l'apprentissage, conditions de vie**

**III.A l'issue des parcours (14 décembre)**

**IV. Questions en suspens et points à approfondir (11 janvier)**

Une fiche sera communiquée aux participants avant chaque journée

## Déroulé du jour 2 du GT1

- **Introduction**
- **Témoignage d'un chercheur : Valérie CAPDEVIELLE MOUGNIBAS**
- **Témoignage d'une expérience : Christian FERON et Michel SAUSSAYE**
- **Tour de table et propositions des organisations représentées**
- **Retour sur les points saillants**

## Accès à l'apprentissage

**Les modes d'accès sont aujourd'hui divers :**

- **En finissant le cycle précédent sous statut scolaire (après 3ème, après terminale, après licence...)**
- **En ayant réalisé une formation de même niveau sous statut scolaire (CAP et Bac pro) et en bénéficiant généralement d'une réduction de parcours par positionnement réglementaire**
- **Après une structure intermédiaire (DIMA, loi Cherpion, sas, école technique privée hors contrat...)**

## Accès à l'apprentissage

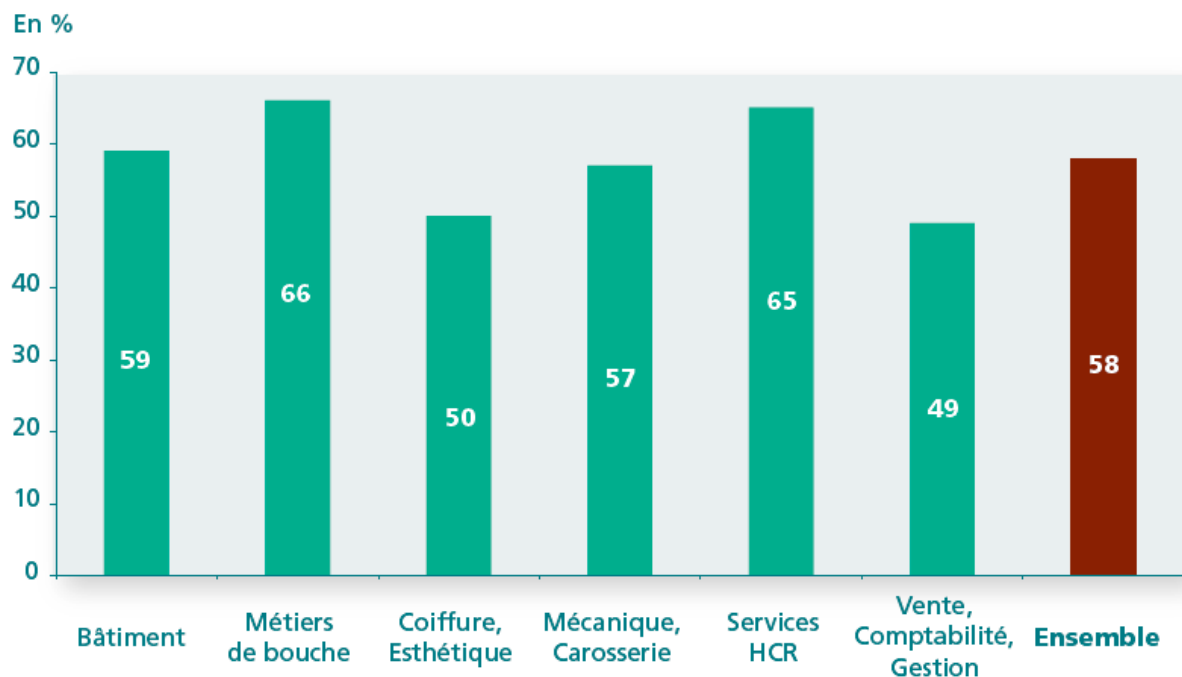
- Dans le cadre d'un parcours mixte organisé (bac pro 1+2 ou 2+1, BTS 1+1...) : au sein d'une même structure (lycée agricole et CFA intégré par exemple) ; par un partenariat lycée – CFA ; parcours CFA - CFA
- Dans le cadre d'un parcours mixte non structuré (quitter le lycée pour bénéficier de passerelles en première ou terminale de CFA par exemple)

## Accès à l'apprentissage

- **Après avoir fini une formation par apprentissage : de même niveau (CAP après CAP) et en bénéficiant généralement d'une réduction de parcours par positionnement réglementaire ; de niveau inférieur : en poursuite d'études (BP après CAP, BTS après Bac pro) ; en passerelle (1ere bac pro après CAP)**
- **Après avoir décroché d'une formation quel qu'en soit le statut (apprentissage - scolaire) et le parcours intermédiaire (mission locale, MLDS, école de la seconde chance...)**
- ...

# Accès à l'apprentissage d'abord accès à un contrat de travail

c - Ayant au moins signé un contrat une fois (si contact entreprise)



Champ : jeunes de 15 à 17 ans sortant de troisième sur sept sites expérimentaux.

Sources : extranet du module d'accueil, enquêtes de suivi, Dares-Crest.

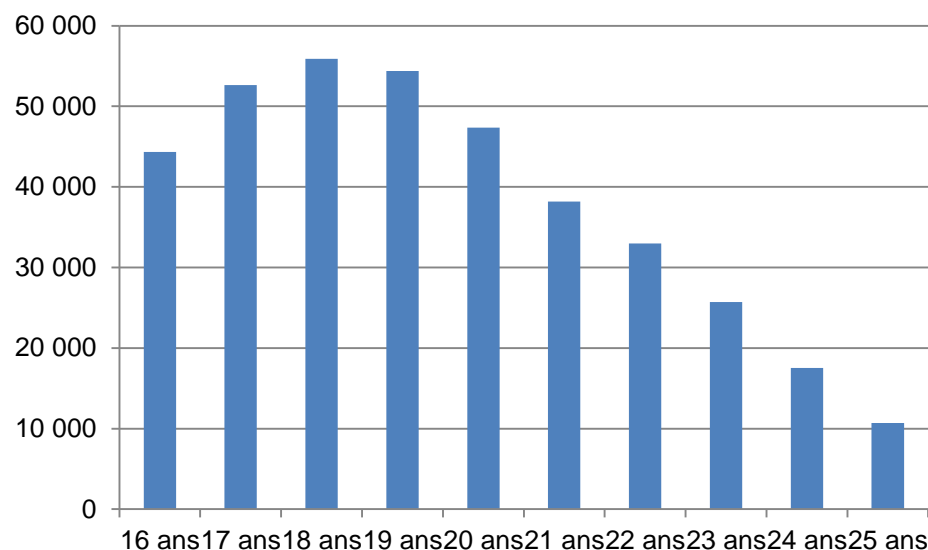


# Apprentis fin 2015

**Un tiers des apprentis sont des filles**

	Part des filles (%)
Niveau V	26,9
Niveau IV	33,0
Niveau III	37,8
Niveau II	46,4
Niveau I	37,1
Total	32,8

**Un âge moyen de 19,5 ans des apprentis**



► Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MEN-MESRI-DEPP / Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31 décembre 2015.

## Conditions de vie

- **Au moins deux lieux, voire trois**
- **Déplacements**
- **Hébergement**
- **Restauration**
- **Importance relations humaines (maître d'apprentissage, collègues, équipe pédagogique, autres apprentis)**

## Prises de paroles

Régions de France

CFDT

CGT

FO

CFTC

CFE-CGC

UNSA

FSU

MEDEF

CPME

U2P

FNSEA

UDES

APCA

APCMA

CCI

CPU

ANASUP

FNADIR

ANAF

Compagnons du devoir

UNMFREO

CF3A

## Question du jour

**Comment sécuriser l'accès à l'apprentissage?  
Quels dispositifs créer, renforcer, favoriser ?  
Par quels dispositifs d'aide et de soutien  
faciliter les conditions de travail et de vie des  
apprentis ?**